

Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N°.5013

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de Rufisque,
le 26/05/2015, par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles
par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 36000179
- Marque : HEXING
- Type : HXF300
- Constante d'impulsion : 10000 imp/KWh
- Rapport TC : 500/5 /Rapport TP : 1/1
- Classe : D,5 Année : 2018
- Calibre : 3X230(400)V / 1(10)A Fréquence : 50Hz
- Indexes : k1 17952 Kwh k2 587955 Kwh k1+k2 605904 Kwh Pmax

Installé et utilisé par Mr Venus Industriel

à l'adresse Rufisque Ouest, Poste Venus Industriel

CONSTATS EXTERNES :**A1 - plombs**

Fils plomb coupé (s)	<input type="checkbox"/>
Fils inexistant	<input type="checkbox"/>

A2 - Scellés du boitier

Nr. scellés du boitier	<u>156196</u>
Plombs falsifiés	<input type="checkbox"/>
Autres plombs	<input type="checkbox"/>

A3 - Capots

dévissé	<input type="checkbox"/>
ouvert	<input type="checkbox"/>
cassé	<input type="checkbox"/>
percé	<input type="checkbox"/>

A4 - Ecran LCD

cassé	<input type="checkbox"/>
eteint	<input type="checkbox"/>

A5 - Raccordements

Bouclage du compteur	<input type="checkbox"/>
Bouclage des TC	<input type="checkbox"/>
Isolation des TP	<input type="checkbox"/>

CONSTATS INTERNES :**B1 – Circuit du compteur**

Carte Mère manipulé	<input type="checkbox"/>
---------------------	--------------------------

COMMENTAIRES :

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

ENERGIE EXPRESSSENELECCLIENT

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 26/05/2025 à RufisqueL'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N°
36000179 Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : Venus Industriel
- Raison Social :
- Adresse : Rufisque Ouest, Poste Venus Industriel
- Type de compteur : HX F300
- Compte de contrat : 22 000 632 442

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)
N° 5013 du 26/05/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

- CONFORME
 NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESSSENELECLE CLIENT